



## Disposition testamentaire pénalisant un des héritiers réservataires au profit du second

Par **Blackberry**, le **31/07/2019** à **17:11**

Bonjour !

S'il vous plaît, pourriez-vous me dire s'il est légal, dans un testament olographe, de stipuler que l'un des deux héritiers réservataires aura tout pouvoir de décider du partage des biens et que l'autre héritier réservataire ne pourra s'opposer à cette répartition ?

Je vous remercie beaucoup par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette question et des réponses qui pourront y être apportées.

Par **Visiteur**, le **24/08/2019** à **14:10**

Bonjour

L'héritier en question aurait pu être désigné comme exécuteur testamentaire, mais je ne pense pas qu'une telle clause soit valide.

Rien ne vous oblige à accepter le partage si vous êtes en désaccord.